



Les Amis De l'Arbre à l'Ouvrage

Lettre d'information n°19 – janvier 2023

Actualités

Projet d'espace muséographique à Freissinières :



Le 19 décembre 2022, nous avons présenté, à l'invitation de Cyrille Drujon et de Gaëlle Moreau, nos idées sur le projet d'implantation du futur musée dans la maison de la vallée à Freissinières. Étaient présents les élus de la commission « Tourisme » de la Communauté de Communes et les élus de la commune de Freissinières. Nous vous ferons part en détail de ce beau projet, qui se concrétise, lors de notre **assemblée générale** qui se tiendra le 14 janvier à 15

heures à l'Argentière. Venez nombreux à cette importante réunion annuelle. Au-delà des approbations statutaires des rapports d'activités, budgets et comptes d'exploitation, nous diffuserons plusieurs vidéos (sculpture sur bois à Ceillac, préfiguration d'un musée vivant, etc.) et nous présenterons les projets, extérieur et intérieur, pour Freissinières.

Programme 2023 :

Le programme pour 2023 se met en place, d'ores et déjà sont prévus une exposition commune avec les Amis de Ceillac qui se tiendra tout l'été 2023 à Ceillac sur le thème du bois, du pin cembro à ses usages dans le Queyras. Des visites vous seront aussi proposées pour découvrir des entreprises locales, scierie, constructions de chalets, au cours du printemps prochain. Des journées « portes ouvertes » du local de l'Argentière seront organisées en juin 2023, en particulier pour les enfants des écoles, et en septembre pour les journées du patrimoine. Tous les détails vous seront donnés en temps utiles.



Sculptures des portes de l'église Sainte Cécile

Les menus produits :

En ces temps où les réductions de consommation d'énergie sont d'actualité, il nous a semblé intéressant de revenir sur des pratiques, pas si anciennes, qui avaient cours dans nos territoires.

Pourquoi ne pas ramasser ce bois mort dans la forêt domaniale proche de chez vous ? Attention, cependant, ce bois appartient au propriétaire, en l'occurrence l'Etat, vous êtes dans son domaine géré par l'Office National des Forêts. Le garde forestier vous fera payer ce bois mort au titre des « menus produits ». Un arrêté de 1853, qui fait référence, vous interdit d'aller vous servir.

Au Moyen Age, les paysans libres ou en servage, ont très souvent obtenu des droits, dits *droits d'usage* pour récolter ces bois morts. Très vite (ainsi en 1853) on précisa que seul le bois gisant au sol devait être exclusivement du bois mort ... de mort naturelle. L'obligation de ramasser le bois à la main allait donc de pair avec l'interdiction d'entrer de ferraillements (outils en fer, serpes, etc.) dans les forêts. Ces règles strictes ont été réitérées régulièrement (1515, 1730, 1789, code forestier de 1827).



Champsaur – XXe - photo G. Turini

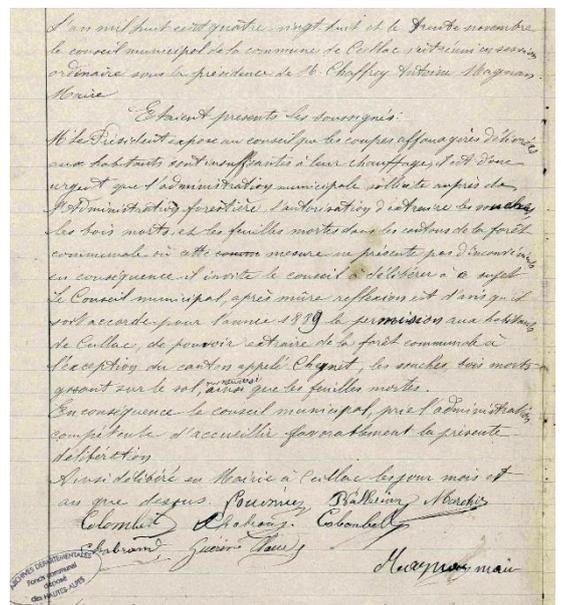
Quand, dans sa fable « Le mort et le bûcheron », La Fontaine veut donner une métaphore de la souffrance d'un vieil homme trop chargé, il le fait ployer « *tout couvert de ramée, sous le faix du fagot aussi bien que des ans* ».

En effet, une fois ramassé, le bois mort ne devait pas être transporté autrement que sur le dos. S'agissait-il d'empêcher l'accès au bois mort à ceux qui possédaient une bête de somme, les plus riches ?

Le bois mort a très longtemps été la principale et unique source d'énergie de tous. Et même si l'on commença à utiliser le charbon de terre pour se chauffer, tout au long du 19^e siècle une immense partie de la population avait pourtant encore un besoin vital de bois mort. C'est donc en 1853, que le gouvernement de l'empereur fut interpellé pour que soit concédé aux plus pauvres la faculté de ramasser gratuitement les bois morts secs et gisants dans les forêts domaniales. Bien sûr à la main et emporté sur le dos. Il s'agissait d'une simple tolérance ! Quand un hiver exceptionnellement froid se produisait, une circulaire du directeur des forêts faisait appel à une plus large tolérance de la part de ses agents et préposés.

Citons un exemple local : le 30 novembre 1888, le Conseil municipal de Ceillac est réuni en session ordinaire, le maire expose au conseil *que les coupes affouagères délivrées aux*

habitants sont insuffisantes à leur chauffage et qu'il est urgent que l'administration municipale sollicite auprès de l'administration forestière l'autorisation d'extraire les souches, les bois morts et les feuilles mortes dans les cantons de la forêt communale où cette mesure ne présente pas d'inconvénients. Le conseil municipal, après mure réflexion, est d'avis qu'il soit accordé pour l'année 1889 la permission aux habitants de Ceillac de pouvoir extraire de la forêt communale le bois mort. En conséquence le Conseil municipal prie l'administration compétente d'accueillir favorablement la présente demande.



Délibération à Ceillac – 30 novembre 1888

Philibert De l'Orme, ingénieur et architecte :

Philibert de l'Orme, ou Delorme, né à Lyon vers 1514 et mort le 8 janvier 1570 à Paris, est un architecte français de la Renaissance. On ne connaît aucune information sur sa jeunesse et sa formation initiale. Il est probable qu'il ait suivi les traces de son père, notamment sur les travaux de construction des remparts de la ville.



Philibert Delorme

Enthousiaste de l'architecture antique, Philibert Delorme s'efforce de l'adapter au climat et aux mœurs de la France de la Renaissance. Il est le premier à porter le titre d'architecte du roi sous Henri II. Delorme rompt avec la tradition des maîtres maçons constructeurs des cathédrales, qui ont tout appris sur les chantiers. Il incarne la figure de l'architecte de la Renaissance, porteur d'une culture savante.

Il s'est aussi distingué comme inventeur, vers 1550, de la technique de construction des toits de carène, dite également charpente « à petits bois », technique largement répandue dans plusieurs régions françaises. Cette technique a été utilisée dans un des bâtiments de Mont-Dauphin. Il est aussi l'initiateur de l'assemblage de bois pour fabriquer de grandes pièces de bois, poutres en lamellé. Plus tard, cette technique aboutira à la charpente en lamellé-collé.

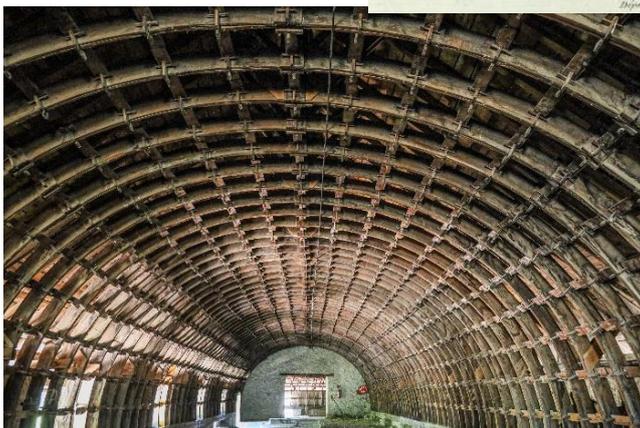
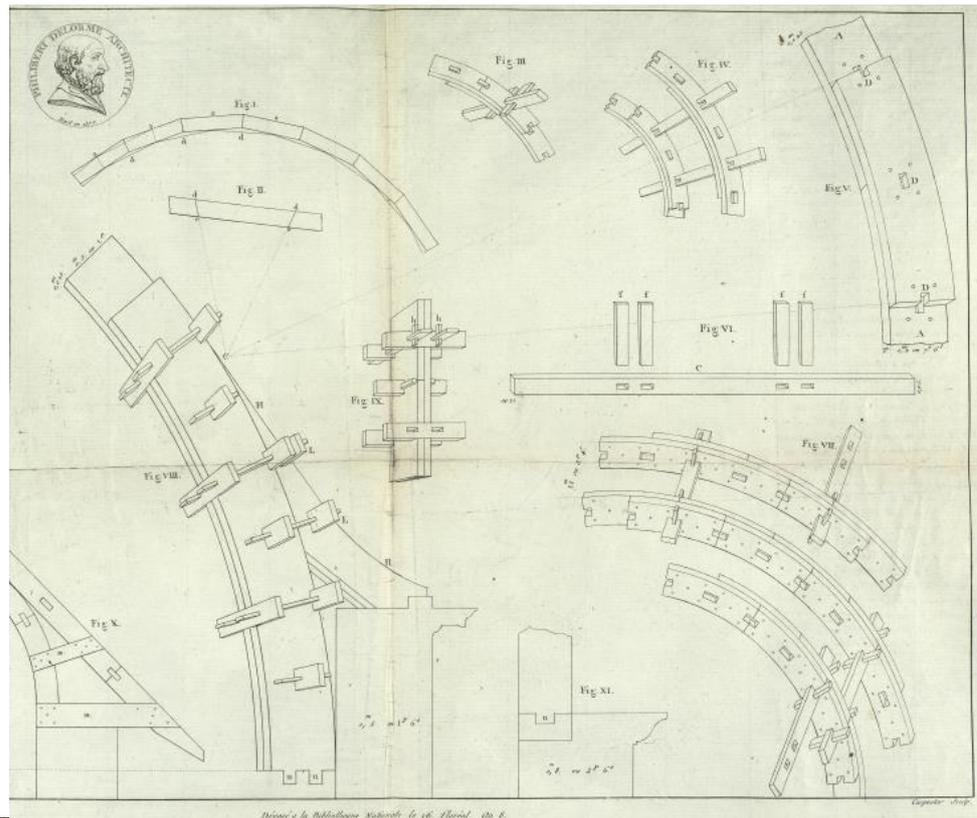
La charpente à petits bois de la caserne Rochambeau :

Philibert De l'Orme était à la fois ingénieur et architecte. En 1561, Philibert publia ses « *Nouvelles Inventions pour bien bastir et à petit fraiz* », par l'utilisation de planchettes clavées formant un arc et non plus de grandes poutres rares et convoitées par les constructeurs de navires et de machine de guerre. Il s'agit de petits arcs en bois (de dimensions approximatives 130 x 20 x 3 cm) tenus ensemble par des chevilles ; les planches des deux cours sont disposées de façon que les joints soient alternés. Des liernes passent au milieu des côtés des arcs et sont tenues par des clavettes de chaque côté.

Les avantages sont énumérés par Philibert De l'Orme dans son traité. Les petits bois sont plus faciles à trouver, transporter, manier, assembler, inspecter contre la moisissure. L'utilisation de petits bois permet le réemploi des bois, même de ceux qui sont en partie pourris. « On a rejeté la ferme triangulaire traditionnelle pour créer une charpente moins lourde » l'espace inférieur du dôme est dégagé d'une structure qui selon De l'Orme s'apparentait à une « forest ». Par conséquent, les murs supportant le dôme peuvent être beaucoup moins lourds, d'autant que la charge du dôme est verticale et ne travaille qu'en compression. Les assemblages complexes constitués de tenons et mortaises sont également abandonnés.

Tous ces avantages minimisent en principe les frais de construction. Pour De l'Orme, la diminution du coût qu'on obtient grâce à l'économie de bois est l'un des avantages principaux.

(Avec l'aide d'André Frezet,
Comité Unesco Mont-Dauphin)



La Caserne Rochambeau à Mont-Dauphin, conçue par l'architecte Massillon, a été construite selon la méthode de De l'Orme.



Renseignements et adhésions : amisrabreouvrage@gmail.com ou Jean-Lin Paul : 06 33 78 31 08



<https://www.facebook.com/groups/AmisArbreOuvrage>